

02 Questions jointes de Mme Kattrin Jadin au ministre de la Justice sur "l'évacuation de la prison de Verviers" (n° 6004)

02.01 Kattrin Jadin: Madame la présidente, je remercie mes collègues d'avoir accepté de traiter ce point en priorité, sujet très important au vu de son actualité. En effet, le 7 septembre dernier, nous avons appris les nouveaux rebondissements survenus à la prison de Verviers. Le bourgmestre de la ville, M. Desama, a signé l'arrêt décidant l'évacuation des ailes A et B jusqu'au 31 octobre 2011. Apparemment, tant la ville de Verviers que la Régie des Bâtiments, l'administration pénitentiaire et votre cabinet, monsieur le ministre, ont convenu, à la lecture des différents rapports, que cette évacuation devenait indispensable pour permettre d'assurer la sécurité des occupants des lieux.

Ce dossier est en cours depuis le mois de mars. Les travaux de consolidation du bâtiment de la prison avaient déjà été envisagés. On connaît aussi le dossier de la prison de Verviers dans son ensemble: on sait déjà depuis plusieurs années que certaines parties de cette prison sont vétustes et nécessitent des travaux de réfection d'urgence.

Dans ce dossier, je ne peux bien entendu qu'accorder ma confiance aux rapports effectués et il semblerait en effet irresponsable de laisser à la fois les détenus y vivre et les agents pénitentiaires y travailler si cette infrastructure ne leur garantit pas des conditions de sécurité optimales.

Toutefois, monsieur le ministre, je m'inquiète des conséquences sociales de cette décision et c'est avant tout aussi pour cette raison que je vous adresse ces quelques questions. Les agents pénitentiaires de la prison de Verviers sont actuellement dans une grande incertitude et les grèves de ce week-end témoignent de leur malaise. J'ai appris par ailleurs ce matin qu'auraient également eu lieu, hier, quelques émeutes, par manque d'effectifs de surveillance capables de remplacer les agents pénitentiaires en grève; c'est inquiétant! Quelles mesures ont-elles été prévues pour leur garantir un emploi dans un autre établissement? Dans quelles conditions? Certaines prisons belges ne sont pas accessibles via les transports en commun au vu de certains horaires de ces agents. Quelle solution leur sera-t-elle proposée pour leur permettre de se rendre sur leur nouveau lieu de travail.

De même, les détenus de la prison de Verviers seront dans de nombreux cas éloignés de leurs proches après leur déplacement vers un autre établissement pénitentiaire. Les familles qui ne disposent pas des moyens financiers ou du temps nécessaire espaceront logiquement leurs visites, déjà compromises par la grève en cours.

Cet état de fait n'entre-t-il pas en contradiction avec l'objectif même de leur incarcération? L'évacuation des ailes A et B a été décidée en urgence. Quand connaissons-nous les dispositions qui seront prises pour les autres parties de la prison?

Chaque arrondissement judiciaire doit normalement disposer d'une prison, il faudra donc trouver une solution assez rapidement. Des travaux seront-ils effectués ou se dirige-t-on vers la construction d'une nouvelle prison à Verviers?

02.07 Stefaan De Clerck, ministre: Madame la présidente, chers collègues, pour bien comprendre le dossier de la prison de Verviers, il est nécessaire d'exposer brièvement son historique récent.

Au sortir de l'hiver 2010-2011, la prison de Verviers a alerté l'administration pénitentiaire que le bâtiment se dégradait fortement et que la situation devait être analysée avec attention, ce qui a été fait. La Régie des Bâtiments, propriétaire, a fait

procéder à un audit de sécurité concernant l'établissement. Il en est ressorti que le bâtiment avait fortement souffert de l'hiver rude et que des travaux de stabilisation immédiats étaient nécessaires. Je me suis alors rendu sur place en personne afin de constater la situation.

Tenant compte de ces études et en concertation avec la Régie des Bâtiments, nous avons décidé de démarrer des travaux de stabilisation afin de garantir la sécurité du personnel et des détenus au moins pendant l'hiver 2011-2012, ceci en vue de permettre d'étudier le dossier vérifié sur le long terme et de prendre une décision quant à l'avenir du bâtiment au cours de l'année 2012. Sur la base des éléments dont nous disposions à l'époque, ce choix était tout à fait justifié.

À la suite de cette décision, l'administration pénitentiaire a baissé la population de la prison de Verviers de 260 détenus à environ 190 détenus pour permettre les travaux de consolidation. Ceux-ci ont démarré à la mi-août comme prévu. Dans le cadre de ces travaux, des échafaudages et une grue ont été installés; c'est par ce biais qu'il a été constaté que l'état du bâtiment était plus mauvais que ce qui avait été annoncé. Grâce notamment à la grue, les ingénieurs ont eu accès à des zones inaccessibles par un autre moyen mais qui présentaient des faiblesses structurelles importantes; il était impossible de dresser des constats autrement, ce qui explique pourquoi ils n'ont pas été effectués plus tôt.

Sur la base de ces éléments, le bourgmestre de Verviers a visité la prison avec ses services et a décidé d'ordonner l'évacuation d'une partie de l'établissement pour le 31 octobre, à savoir les ailes A et B hébergeant les condamnés ainsi que la rotonde. Ceci signifie que l'aile "prévenus" peut rester en service temporairement moyennant certains travaux en cours à l'heure actuelle. Le sort futur de l'aile "prévenus" est intimement lié au sort futur de la prison mais j'y reviendrai.

Il faut donc prévoir un plan pour le sort d'environ 130 détenus et 200 membres du personnel.

L'administration pénitentiaire a planché sur un plan d'évacuation qui a été présenté aux organisations syndicales le 19 septembre. Il a été modifié en fonction de certaines remarques ou demandes. Il a été resoumis aux organisations ce lundi 26 septembre. Le projet de protocole d'accord 372 n'a néanmoins pas été accepté par le personnel.

Concrètement, que prévoit ce plan? Tout d'abord, le maintien à Verviers de 50 prévenus et de 8 condamnés.

Parallèlement, sur base de ce chiffre, l'administration pénitentiaire a calculé qu'il fallait 77 équivalents temps-plein pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement.

130 détenus doivent être transférés. Une première phase consiste à maintenir les transfèrements normaux vers d'autres établissements, notamment les établissements ouverts en fonction des places qui s'y libèrent.

Cela concerne actuellement une vingtaine de détenus. Il faudra, ensuite, procéder de manière exceptionnelle au transfèrement des autres détenus – selon les estimations, une centaine – d'ici fin octobre.

L'administration a proposé de désigner les autres établissements de la province de Liège: Huy pour 10 détenus, Lantin pour une trentaine de détenus. Une trentaine de détenus devraient également être transférés à Andenne, prison la plus proche de la province de Liège. Les 30 détenus restants devront, quant à eux, être transférés à Saint-Gilles. Pourquoi cette prison? En raison de la correspondance des transports en commun ou l'accessibilité en voiture. De plus, la rénovation de l'aile B (une centaine de place) est quasiment terminée. Bref, l'analyse objective de la situation n'a pas permis de dégager d'autres pistes ou alternatives.

En ce qui concerne le personnel, l'administration a choisi de l'affecter aux prisons où iraient les détenus de Verviers. Ce choix semble logique. Cela permet aux prisons d'accueil d'absorber la charge de travail supplémentaire.

La répartition proposée est la suivante: Lantin, 50 agents, Huy, 10 agents, Andenne, 20 agents, Saint-Gilles, 11 agents. Les autres membres du personnel (direction, greffe, comptabilité, etc.) seront réaffectés en fonction des besoins. Lantin reçoit proportionnellement un nombre plus important d'agents parce que c'est la prison la plus proche de Verviers. Nous avons donc fait le maximum pour garantir l'emploi et maintenir le personnel dans ou autour de la province de Liège. Il est vrai que des agents devront aller à Saint-Gilles, mais il n'existe aucune autre alternative.

Suite aux discussions avec les syndicats, le comité de direction du SPF Justice a proposé de payer des primes de détachement pour le personnel jusqu'en décembre 2012, conformément aux règles habituelles. Il n'a pas souhaité engager plus avant le prochain gouvernement, raison pour laquelle il n'a pris de décision que pour 2011 et 2012.

À l'heure actuelle, la concertation syndicale n'a abouti à aucun résultat. Les organisations syndicales ont rejeté le projet de protocole d'accord. J'ai demandé à ce que l'on puisse se retrouver, demain, autour de la table afin de poursuivre les discussions.

Voilà pour ce qui est de la situation. Pour l'heure, les discussions sont terminées. La base a rejeté les propositions et a entamé la grève. Les délais en cas de grève, prévus dans le protocole d'accord 351, n'ont pas été respectés, ce que je regrette formellement. Je rappelle que nous avons élaboré un protocole fixant les règles du jeu en termes de discussions et de délais. Ces règles n'ont pas été respectées et je le déplore.

Je me rends bien compte que ces décisions ne font pas plaisir à tout le monde et que la situation est loin d'être idéale. Il faut cependant rester réaliste: nous devons évacuer la prison de Verviers et transférer les détenus, idem pour le personnel. Tout ce que nous pouvons faire, c'est limiter les désagréments, tant pour les détenus et le personnel que pour leurs familles. C'est ce que nous avons fait en maintenant un maximum de personnes dans et autour de la province de Liège.

Pour le futur, il est évident que nous ne pouvons pas maintenir le site tel qu'il se présente actuellement. C'est pourquoi je défends la piste de la destruction totale de la prison et de sa reconstruction sur le même site.

Bien évidemment, il est beaucoup trop tôt pour se prononcer sur le timing, le budget, etc. mais c'est clairement la piste que nous examinons avec la Régie des Bâtiments. Entre-temps, nous étudions la piste des containers, c'est-à-dire des infrastructures provisoires qui permettraient de fermer les ailes prévues de leur évacuation. À nouveau, ces dossiers sont toujours à l'étude auprès de la Régie des Bâtiments.

Dans son ensemble, le dossier de Verviers n'est pas lié au Masterplan, qui avance bien. Tous les contrats prévus dans le Masterplan ont été signés et les travaux de construction vont démarrer dans les prochaines semaines pour cinq établissements, incluant le FPC de Gand qui sera le premier chantier à démarrer dans quelques jours. J'ai appris que le bourgmestre pensait aller encore plus loin et plus vite pour la prise des décisions. Nous sommes en contact et nous essayons de trouver des solutions. J'espère que nous pourrions régler le transfert des détenus et le suivi pour le personnel d'une manière réaliste. Le délai imparti était fin octobre et nous ne pourrions aller plus vite. J'espère que le bourgmestre nous laissera le temps de prévoir d'autres procédures.

Ce matin encore, l'administration a tenu une réunion de crise afin de déterminer s'il est possible de transférer de manière anticipée une trentaine de condamnés. Voilà

qui rencontre le souci de réagir le plus vite possible par rapport à la totalité des mesures nécessaires dans ce dossier compliqué. J'espère que demain, le gouvernement pourra donner une direction afin d'agir vite et de trouver des solutions acceptables pour tout le monde.

02.08 Katrin Jadin: Madame la présidente, monsieur le ministre, je ne vais pas refaire l'historique de la prison de Verviers. J'ai entendu des témoignages, par exemple qu'avec une simple cuiller, il serait possible de faire des trous dans la prison tant le bâtiment est vétuste!

Deux écoles s'affrontent: va-t-on rénover de "vieilles briques" ou ne serait-il pas plus simple de tout raser et de reconstruire? La prison de Verviers se situe au centre-ville, c'est une des rares dans ce cas. Au niveau de l'accessibilité, elle offre énormément d'avantages aux familles des détenus sur le plan des visites et de même pour le personnel. La piste de la reconstruction sur le même site présente donc beaucoup d'avantages mais l'élément crucial est le facteur temps! Il me semble aussi que cette prison présente une capacité de 200 places et qu'on pourrait en profiter pour accroître ce nombre.

Je serai attentive aux délais. En effet, parmi les justes revendications des agents pénitentiaires, il y a une question précise: combien de temps durera leur détachement?

Je comprends qu'ils ne soient pas d'accord en ce qui concerne l'attribution de la prime de détachement limitée dans le temps. Le fait de se rendre de Verviers à Saint-Gilles est très compliqué, que ce soit en voiture ou en transport en commun. La pénibilité du travail sera plus importante pour les agents qui devront se rendre à Saint-Gilles.

En ce qui concerne l'évacuation rapide, il faudra laisser le temps nécessaire. Je ne connais pas le niveau de sécurité réelle du bâtiment mais j'imagine que nous devons aller au-delà de la fin octobre. En ce qui concerne le masterplan, je suis étonnée du fait que la prison de Verviers ne figure pas dans la liste de 2008.

Peut-être avez-vous des précisions là-dessus? La situation de la prison était connue et je crois me souvenir que des plans pluriannuels d'investissement avaient été prévus bien avant!

Je serais contente de connaître l'agenda précis de la suite des événements dans ce dossier qui m'importe beaucoup.